

## la vie des Scot

### Arrêt du Scot Sud Loire

Le projet de Schéma de cohérence territoriale (Scot) Sud Loire a été arrêté par les élus du Comité syndical lors de sa séance du 6 juin dernier. Ce vote formel marque une étape majeure dans l'élaboration de ce document ambitieux pour le territoire.

En effet, depuis son annulation par le tribunal administratif, les élus du Syndicat mixte s'attachent à élaborer collectivement une nouvelle version de ce document de planification stratégique pour les territoires des Communautés d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole, de Loire Forez, pour les Communautés de Communes du Pays de Saint-Galmier et des Monts du Pilat, et la Commune de Chazelles sur Lyon, représentant 520 000 habitants et plus de 200 000 emplois répartis sur 180 000 hectares.

Le projet arrêté fixe des orientations fortes, notamment en termes de maîtrise de la consommation de l'espace (limitation de l'étalement urbain), de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, d'identification et de préservation des corridors écologiques terrestres et aquatiques, d'accompagnement et de maîtrise du développement commercial.

Le Syndicat mixte soumet actuellement à la consultation des personnes publiques associées le projet complet du Scot. La population sera invitée à venir s'exprimer sur ce projet, lors de l'enquête publique organisée à l'automne 2013. Les élus du Syndicat Mixte se donnent pour objectif d'approuver définitivement le projet du Scot Sud Loire d'ici la fin de cette année 2013.

Contact : V. Devrieux (Scot Sud Loire)/L. Meyer (Epures)  
www.scot-sudloire.fr

### Un nouveau président pour le Scot du Roannais

Bernard Jayol, président du Syepar (Syndicat d'études et de programmation pour l'aménagement du Roannais) depuis douze ans, a démissionné. Le 22 février dernier, le comité syndical du Scot a élu son nouveau bureau et son nouveau président. Roland Devis, maire de Riorges et 1er vice-président de Roannais Agglomération, succède à Bernard Jayol.

Contact : K. Dussud (Syepar)  
www.scotroannais.fr

### Le Scot Rives du Rhône élargit son périmètre

Un arrêté interpréfectoral acte l'élargissement du périmètre du Scot Rives du Rhône. Les communautés de communes de Galaure, Quatre collines, Deux rives de la région de Saint-Vallier, Bassin d'Annonay et VivaRhône rejoignent celles du Pays roussillonnais, Région de Condrieu, Pilat rhodanien, Rhône Valloire et la Communauté d'agglomération ViennAgglo.

L'ensemble des études inter-Scot sont téléchargeables sur : [www.inter-scot.org](http://www.inter-scot.org)

Directeur de la publication : **Damien Caudron**  
Coordination de la rédaction : **Sébastien Rolland**  
Chef de projet Scot référent : **Hélène Gautron**, Scot Monts du Lyonnais  
Assistance rédactionnelle : **Sandra Marques**  
Infographie : **Hervé Fayet, Philippe Capel**

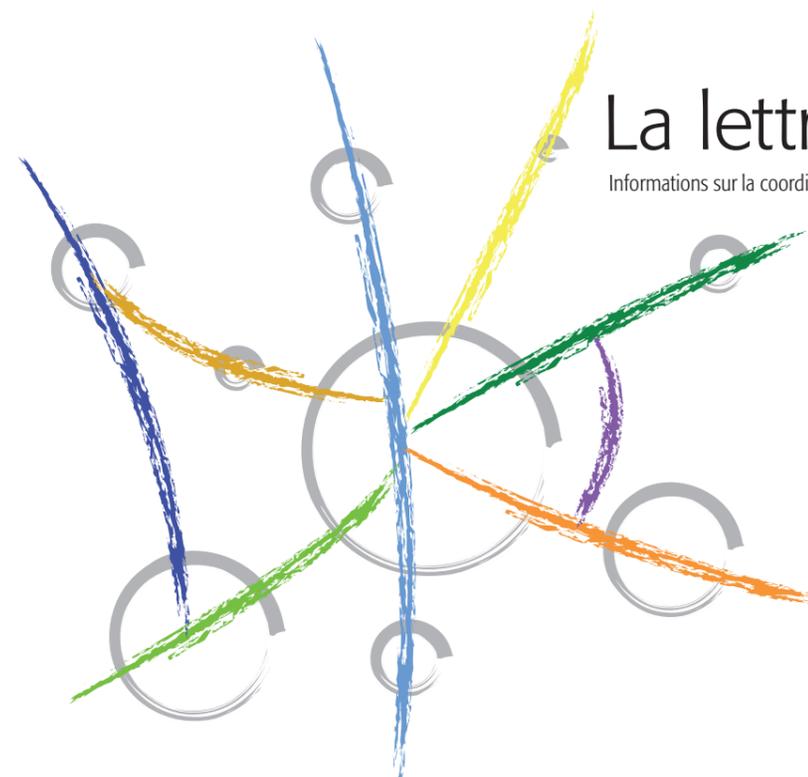
Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.  
n° ISSN 1769-7247 (version électronique)  
n° ISSN 1771-7345 (version papier)  
Pour vous abonner à la version électronique ou pour transmettre vos remarques ou informations, envoyez un mél à : [inter-scot@urbalyon.org](mailto:inter-scot@urbalyon.org)



Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise  
18 rue du lac - BP 3129 - 69402 Lyon Cedex 03  
Tél. 04 78 63 43 70 - Télécopie 04 78 63 40 83  
[www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)

Agence d'urbanisme de la région stéphanoise  
46, rue de la Télématique - BP 801  
49952 Saint-Etienne Cedex  
Tél. 04 77 92 84 00  
[www.epures.com](http://www.epures.com)

- Agglomération Lyonnaise
- Beaujolais
- Boucle du Rhône en Dauphiné
- Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain
- La Dombes
- Loire Centre
- Monts du Lyonnais
- Nord-Isère
- Ouest Lyonnais
- Rives du Rhône
- Roannais
- Sud Loire
- Val de Saône-Dombes



L'inter-Scot est une démarche de coordination entre les Schémas de cohérence territoriale situés dans un territoire où les interdépendances sont fortes. Créé en 2004, l'inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise est le premier du genre et regroupe aujourd'hui 13 Scot, près de 970 communes et plus de 3 200 000 d'habitants.

## inter-Scot actu

### Les groupes d'études inter-Scot 2013 en plein travail

Le 12 décembre 2012, au Grand Parc Miribel Jonage, lors de leur rencontre annuelle, les présidents de Syndicats mixtes porteurs de Scot ont validé la feuille de route 2013 de la démarche inter-Scot. A l'issue de cette rencontre, quatre groupes de travail ont été définis : urbanisme commercial, harmonisation des Scot, mise en application de la loi portant engagement national pour l'environnement et actualisation de « Chapitre commun » des Scot. Sous le pilotage d'un ou plusieurs élu(s) référent(s) volontaire(s), ces groupes se composent de techniciens des Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne et de chefs de projet Scot.

Les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne mutualisent leur ingénierie et continuent d'accompagner les réflexions de leurs partenaires sur l'aire métropolitaine lyonnaise 2030 à travers notamment le lancement de ces groupes d'études inter-Scot.

En 2013, la nouveauté réside dans l'association de l'équipe du Pôle métropolitain, notamment sur l'harmonisation des Scot. Les Agences participent en effet, depuis début 2013, aux différentes instances (commissions et groupes projets) du Pôle.

#### 1) L'urbanisme commercial

2013 est une année où le commerce reste un thème central dans la continuité du travail engagé en 2012. Il s'agit de mettre en place un dispositif complet d'observation commerciale à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, comprenant un exercice de veille, un suivi des grands comptes commerciaux, un suivi des demandes d'implantation et une observation de l'évolution des concepts (drive, e-commerce, etc.). De plus, les Scot s'engagent à promouvoir la Charte pour un aménagement commercial durable et de qualité, élaborée en collaboration avec les opérateurs commerciaux et les Agences d'urbanisme. Signée par les présidents le 20 décembre 2012, les Scot s'engagent aussi à poursuivre le dialogue avec les opérateurs commerciaux.

#### 2) L'harmonisation des Scot

L'harmonisation des Scot couvre quatre thématiques (armature urbaine, trame verte et bleue, développement économique et mobilité/déplacement). Dans un premier temps, une expérimentation est conduite sur cinq Scot pilotes (Agglomération Lyonnaise, Boucle du Rhône-en-Dauphiné, Nord-Isère, Rives du Rhône et Sud Loire). A terme, la méthode de travail sera élargie à l'ensemble des Scot membres de l'inter-Scot. Les Agences pourront ainsi proposer, fin 2013, un cahier de recommandations visant à harmoniser le vocabulaire cartographique et sémantique.

#### 3) La mise en application de la loi portant engagement national pour l'environnement

La commission des lois a adopté deux amendements qui repoussent du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'obligation d'adapter les Schémas de cohérence territoriale (Scot) aux exigences de la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II ».

Dans le cadre de cette mise en cohérence, les Agences organisent une formation-action en présence d'experts et de juristes le 20 septembre 2013. Cette rencontre se tiendra à la Cité du Design à Saint-Etienne. Elle réunira des élus et les chefs de projets Scot ainsi que les représentants de partenaires des Agences parmi lesquels l'Etat, la Région, le Grand Lyon et le Pôle métropolitain.

#### 4) L'actualisation de « Chapitre commun » des Scot

Signé en juillet 2006 à Crémieu, ce texte fondateur fait aujourd'hui l'objet d'une actualisation. L'évolution de l'inter-Scot - intégration de nouveaux Scot aux problématiques et réalités plus rurales et/ou périurbaines -, du contexte institutionnel - création du Pôle métropolitain - et juridique - nécessaire compatibilité avec la loi Grenelle - a rendu nécessaire cette reprise tant rédactionnelle que cartographique.

Au-delà des activités permanentes d'animation, d'observation et d'études sur les espaces d'interface, l'année 2012 a été marquée par l'installation du Pôle métropolitain dans le paysage institutionnel. Dès 2010, les présidents de Scot avaient manifesté leur souhait de voir s'articuler entre elles les démarches et les initiatives à l'échelle métropolitaine. Les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne pleinement impliquées dans ces scènes ont œuvré pour leur rapprochement. A ce titre, la volonté de convergence a été concrétisée le 20 décembre 2012 à Givors lors de la rencontre entre les élus du Pôle métropolitain et les présidents de Scot.

2013 est l'année de la concrétisation de cette collaboration et les rendus d'études seront présentés devant les élus des deux démarches (inter-Scot et Pôle métropolitain) à l'automne 2013.

Sébastien Rolland,  
coordinateur de la démarche inter-Scot

## Mutualisation Pôle métropolitain/inter-Scot

Le 20 décembre 2012, les élus du Pôle métropolitain et les présidents de l'inter-Scot se sont retrouvés, à la mairie de Givors, le temps d'un déjeuner. Ils se sont accordés pour travailler de concert sur des problématiques communes.

### 1) le « carré » inter-Scot : une échelle d'analyse commune

L'espace inter-Scot élargi, composé de 970 communes (notion de « carré métropolitain »), est le territoire d'observation des dynamiques métropolitaines. C'est à cette échelle que les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne observent les politiques d'aménagement et développent la connaissance des projets.

### 2) la poursuite d'un modèle de développement multipolaire

En accord avec la démarche inter-Scot et les objectifs du Pôle métropolitain, les Agences d'urbanisme proposent de renforcer la compréhension du modèle métropolitain.

### 3) l'harmonisation des Scot : du recollement aux orientations communes

Le rapprochement des Scot tant sur le plan de la cartographie que sur le plan du vocabulaire employé est un travail important. Les présidents de Scot souhaitent désormais l'engager dans la mesure où les Scot sont presque tous approuvés et en passe d'être révisés.

### 4) oeuvrer pour un urbanisme commercial de qualité

La charte pour un aménagement commercial durable et de qualité a été signée entre présidents de Scot, et bénéficie de l'engagement d'une douzaine d'enseignes pour sa mise en oeuvre

### 5) le partage d'une meilleure compréhension des dynamiques résidentielles et des dynamiques immobilières à l'échelle métropolitaine

Limiter l'artificialisation des sols reste une préoccupation centrale des démarches de planification.

Contact : S. Rolland

## Présentation des dynamiques démographiques à l'échelle métropolitaine

La connaissance des dynamiques démographiques et leur impact sur le rythme de l'artificialisation des sols sont un enjeu des démarches Scot à une échelle large d'analyse, celle de l'espace inter-Scot élargi. C'est sur ce périmètre que le Pôle métropolitain souhaite consolider sa connaissance et sa vision stratégique.

Le 21 mars 2013, lors du Conseil métropolitain, une présentation des dynamiques démographiques et résidentielles à l'échelle métropolitaine a été réalisée par les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne. Cette présentation a permis d'annoncer une séance spécifique sur les dynamiques des marchés immobiliers le 21 juin 2013. Dans un nouveau contexte « de crise » pour les professionnels (ventes en baisse), de crispation pour les ménages, ces dynamiques des marchés immobiliers sont devenues des préoccupations majeures pour les élus locaux. Cette séance a également permis de partager la connaissance des phénomènes à l'oeuvre dans les principales agglomérations et autour d'elles, dans le périurbain et le rural.

Contact : O. Roussel

## Dynamiques résidentielles : ce qu'il faut retenir du séminaire du 21 juin 2013

Le 21 juin dernier, à l'initiative du Pôle métropolitain, les Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne, avec le bureau d'études Adequation, sont intervenus devant les élus et les techniciens des agglomérations membres du Pôle métropolitain et des Scot de l'inter-Scot sur le thème des dynamiques résidentielles et des marchés immobiliers.

### Métropolisation, concentration et périurbanisation à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise

L'aire métropolitaine lyonnaise compte plus de trois millions d'habitants. Le système urbain, multipolaire, s'organise autour des relations entre les différentes agglomérations. Les centres, mais aussi les périphéries des agglomérations, se densifient progressivement, dans un rayon d'attractivité de plus en plus étendu.

Trois phénomènes sont à l'oeuvre :

- une concentration de la population dans les grandes villes et leurs proches banlieues (effet de la métropolisation),
- des premières couronnes très dynamiques (en valeur relative), un déclin des quartiers populaires et des communes industrielles,
- des extensions territoriales importantes (couronnes périurbaines à dominante pavillonnaire).

Si les agglomérations du Pôle ont largement contribué à la croissance de l'aire métropolitaine (40% entre 1999 et 2010 contre 20% entre 1990 et 1999), renforçant la dynamique de métropolisation, le développement des territoires hors Pôle se poursuit (+ 15 000 habitants par an sur la période 1999-2010).

### Des migrations résidentielles favorables à l'aire métropolitaine lyonnaise

Plus d'arrivées que de départs sont enregistrées sur le périmètre de l'inter-Scot. Ainsi, entre 2003 et 2008, 240 700 individus sont arrivés dans l'inter-Scot pour 200 200 individus sortants. De plus, la mobilité interne à l'inter-Scot est importante : 160 000 individus ont déménagé d'un Scot du périmètre à l'autre. Les flux de migrations résidentielles au sein de l'espace de l'inter-Scot proviennent majoritairement de l'agglomération lyonnaise en direction de cinq Scot : Ouest Lyonnais (12 200 personnes), Beaujolais (11 000 personnes), Nord-Isère (près de 10 000 personnes), Bugey-Côtière-Plaine-de-l'Ain (8 200 personnes) et Rives-du-Rhône (près de 8 000 personnes).

### Une cellule familiale en mutation et des revenus disparates, marqueurs sociaux dans les territoires

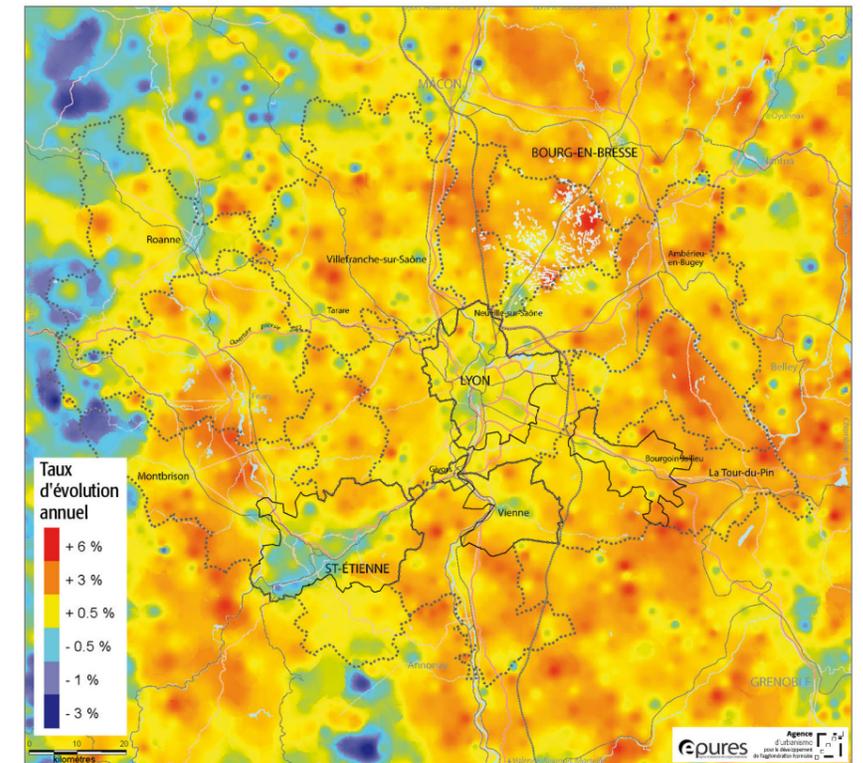
Tandis que les cœurs d'agglomération concentrent les personnes seules, les familles s'installent majoritairement dans le périurbain. Ainsi, les deux tiers des ménages de l'inter-Scot résident dans le Pôle, mais seulement la moitié des familles.

L'analyse des revenus révèle à fois l'attractivité et le dynamisme économique des territoires mais aussi les évolutions du marché du logement. Les agglomérations urbaines, dont les populations ont des niveaux de revenus très hétérogènes, se caractérisent par une segmentation socio-spatiale renforcée : une concentration des plus hauts revenus dans certains secteurs, et des écarts qui se creusent entre centres et périphéries.

Contact : A. Thouvenot

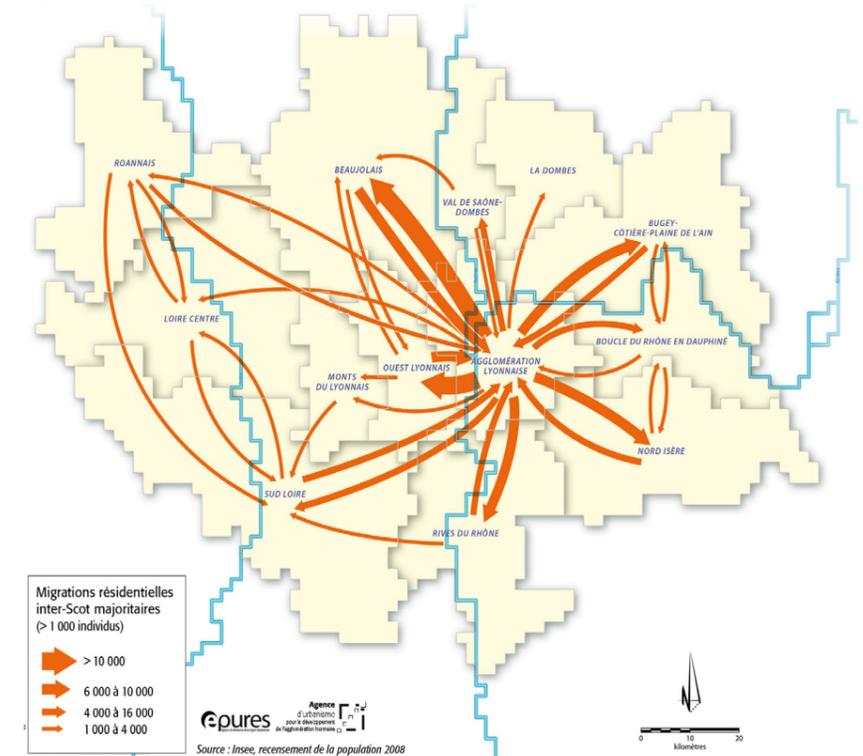
Publication disponible : [www.inter-scot.org](http://www.inter-scot.org)

## Taux d'évolution de la population de l'aire métropolitaine entre 1999 et 2010 (%)



Source : Insee, Recensement de la population 1999 et 2010

## Migrations résidentielles à l'échelle de l'inter-Scot



Migrations résidentielles inter-Scot majoritaires (> 1 000 individus)

- > 10 000
- 6 000 à 10 000
- 4 000 à 6 000
- 1 000 à 4 000

Agence d'urbanisme pour le département de l'agglomération lyonnaise  
Source : Insee, recensement de la population 2008



Les présidents de Scot de l'inter-Scot et les élus du Pôle métropolitain - Givors - 20 décembre 2012

De gauche à droite : 1. Christian Trouiller (président de ViennAgglo), 2. Maurice Vincent (président de Saint-Etienne Métropole, président du Scot Sud Loire), 3. Françoise Bernillon (présidente du Scot de La Dombes), 4. Jacqueline Selignan (président du Scot Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain), 5. Michèle Vullien (vice-présidente du Grand Lyon et du Sepal), 6. Jean-Yves Sécheresse (vice-président du Grand Lyon), 7. Christian Bernard (président du Scot Loire Centre), 8. Jacqueline Fournet (présidente du Scot Val de Saône-Dombes), 9. Gérard Collomb (président du Grand Lyon, président du Scot de l'Agglomération lyonnaise), 10. Alain Cottalorda (président de la Cap1), 11. André Colomb-Bouvard (président du Scot Nord-Isère), 12. Martial Passi (vice-président du Grand Lyon), 13. Serge Menuet (président du Scot Boucle du Rhône en Dauphiné), 14. Patrick Gagnaire (président du Scot Rives du Rhône), 15. Régis Chambe (président du Scot des Monts du Lyonnais), 16. Daniel Paccoud (président du Scot Beaujolais), 17. Michel Ozio (président du Scot de l'Ouest Lyonnais), 18. Olivier Brachet (vice-président du grand Lyon).

« La métropole lyonnaise a besoin des deux démarches, inter-Scot et Pôle métropolitain, pour avancer dans la bonne direction. »

Gérard Collomb